



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras



RAPPORT ANNUEL 2020



Impressum

Éditeur

Association des Communes Suisses, Laupenstrasse 35,
Case postale, 3001 Berne, Tél. 031 380 70 00,
verband@chgemeinden.ch, www.chcommunes.ch

Photo de couverture

Vue vers le Monte San Salvatore et la Commune de Paradiso (TI), membre de l'ACS.
Photo: Shutterstock

Table des matières

| | |
|----------------------------------|----|
| Editorial | 5 |
| Succès | 6 |
| Travail médiatique | 9 |
| Affaires courantes | 13 |
| Procédures de consultation | 19 |
| Organes de l'association | 23 |
| Nouveaux membres/membres | 26 |
| Fondation ACS | 27 |
| Comptes annuels | 29 |
| Bilan | 32 |



Les communes et leur association sont fiables également en temps de crise

L'année 2020 avait à peine commencé quand la menace du nouveau coronavirus est apparue. Et peu de temps après, alors que nous étions nombreux à déjà nous réjouir du printemps, le virus s'est également répandu de manière fulgurante en Suisse. La pandémie a eu un fort impact sur l'Etat, la société et l'économie. Nous avons tous dès le début été mis à l'épreuve et nous le sommes toujours face à la deuxième vague. Lorsque les temps sont difficiles, il est plus important que jamais de ne pas perdre de vue ce qui est positif. Les derniers mois ont ainsi clairement montré que l'on pouvait compter sur les villes et les communes en temps de crise. Elles ont réagi rapidement et simplement, et ont relevé de nombreux défis. Politiciennes/politiciens de milice, employées/employés de l'administration communale, de la voirie ou d'autres entreprises partenaires des communes, je vous remercie toutes et tous pour votre engagement infatigable!

L'Association des Communes Suisses (ACS) a prouvé sa souplesse et sa constance, bien que la situation ait nécessité de franchir des obstacles qui se sont avérés nombreux et difficiles. C'est ainsi que l'Assemblée générale a pour la première fois dû se dérouler dans le cadre d'une procédure écrite, que les séances du Comité ont majoritairement eu lieu par vidéoconférence, et que les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat ont travaillé en équipes partagées, parfois entièrement en télétravail. En ces temps de crise, l'ACS a soutenu le niveau communal du mieux qu'elle a pu, par exemple avec la plateforme Corona sur son site Internet, et elle continue du reste à le faire.

Bien entendu, l'ACS a également été active dans son domaine phare, le travail politique. Elle a attiré déjà très tôt l'attention sur les répercussions financières négatives de la pandémie pour les communes. Quant à savoir à quel degré les conséquences économiques de la crise due au coronavirus vont produire leurs effets à moyen et long terme, il est difficile de répondre à cette question. Ce qui est par contre certain, c'est que les communes vont surtout devoir faire face à des dépenses plus élevées pour l'aide sociale et pour le secteur de la santé. C'est pourquoi l'ACS a exigé d'emblée que la Confédération assume sa coresponsabilité financière. En effet, pour surmonter ces énormes défis, une véritable solidarité est nécessaire à tous les niveaux étatiques. La Confédération et les cantons sont invités à ne pas abandonner les communes dans leur engagement, mais à les soutenir dans toute la mesure du possible. L'ACS va continuer à faire en sorte que les dépenses sociales et celles liées à la santé restent dans un cadre financier raisonnable pour les communes.

Nous souhaitons adresser nos remerciements à tous nos membres – 71 pour cent des communes suisses – pour leur solidarité, leur confiance et leur précieux soutien. En même temps, nous espérons pouvoir convaincre d'autres communes de l'utilité de notre activité. Chaque nouveau membre augmente l'impact de l'ACS et renforce le niveau communal.

Hannes Germann, conseiller aux États
Président ACS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Germann', written in a cursive style.

Certificat «Gestion communale»

Pour que le système de milice, pilier du modèle de réussite suisse, reste attractif, il a besoin de diverses impulsions. L'ACS fixe ses propres priorités. En coopération avec l'Association suisse des cadres (ASC), l'ACS propose une vali-



ation des compétences de gestion de membres d'un conseil communal. Le certificat «Gestion communale» comprend dix compétences-clés et prouve au monde du travail la plus-value d'une fonction au sein de l'exécutif. Toute personne ayant une expérience de quatre années au moins au sein d'un exécutif communal en Suisse peut bénéficier de ce certificat. Les membres de l'ACS bénéficient d'une réduction sur les coûts de certification.

Informations:
www.tinyurl.com/validation-asc

Le remboursement du matériel de soins est de nouveau effectué par les caisses maladie

A l'avenir, le matériel de soins comme pansements adhésifs ou béquilles sera remboursé de manière uniforme sur l'ensemble du territoire suisse et de nouveau pris en charge par les caisses maladie. Celles-ci doivent assumer le financement du matériel de soins indépendamment de la question de savoir si celui-ci a été utilisé par une personne soignante ou pas. La réglementation exigée par le Parlement en été 2019 déjà et décidée par le Conseil fédéral dans le message de mai 2020 doit être ancrée dans

la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Cette mesure permettra de décharger les cantons et les communes de 65 millions de francs environ. Il appartient aux caisses maladie de prendre ce montant en charge. Ainsi, le Parlement a initié le changement d'orientation déterminant pour lequel l'ACS s'était engagée en collaboration avec des partenaires depuis les décisions judiciaires (2017) relatives au matériel de soins.

Suisse Public 2021 avec un nouveau domaine dédié aux solutions numériques

Suisse Public, le plus grand salon professionnel nationale pour les collectivités publiques prévu en 2020, a dû être annulée et reportée en raison de la crise du corona. L'exposition aura lieu du 8 au 11 juin 2021 sur le site de Bernexpo à Berne. Suisse Public n'est pas seulement le point de rencontre le plus important pour les spécialistes et responsables des achats, mais également un vrai moteur pour de nouveaux produits, prestations de service actuelles et nouveautés prometteuses. L'ACS soutient cette exposition et apporte son aide à Bernexpo dans l'organisation (contenu et communication). Par ailleurs, l'ACS collabore avec l'association «Myni Gmeind» dans le secteur de la foire spéciale «Suisse Public SMART» qui souhaite faire connaître des solutions numériques et «smart» aux communes.

Informations:
www.suissepublic.ch

Projet «ePublication»: numérisation de la publication officielle

Avec la digitalisation de la publication officielle, le niveau communal franchit une nouvelle étape de développement décisive. En collaboration avec l'organisation egovpartner du canton de Zurich, soutenue par le canton et les communes, l'ACS a pu mettre en œuvre avec succès le projet «ePublication – feuille officielle numérique Suisse» pour le canton de Zurich. Ainsi, depuis août 2020, les communes zurichoises peuvent, si besoin, publier leurs textes officiels sur une plate-forme numérique garantissant la sécurité juridique et d'exploitation. Pour 2021, il est prévu d'étendre cette offre à l'ensemble de la Suisse. L'ACS a pu, par sa participation dans la groupe de travail nationale, assumer une responsabilité importante, afin que le projet puisse être réalisé en 2020.

Informations:
www.epublication.ch

Un représentant des intérêts fiable, aussi durant la crise du coronavirus

L'ACS a soutenu dès le début et du mieux possible les communes à travers la crise liée au Covid-19. Un exemple est la plateforme corona qui se trouve sur le site Internet de l'ACS dans la rubrique «Corona-Info». Bien entendu, l'ACS a été tout autant active dans son domaine principal, le travail politique. Elle a attiré très tôt déjà l'attention sur les répercussions financières négatives de la pandémie dans les communes – absence de recettes fiscales et dépenses sociales en hausse – et exigé que la Confédération assume ses responsabilités. Par ailleurs, l'ACS s'est engagée avec succès pour que le trafic local profite lui aussi des indemnités prévues dans le paquet financier relatif au soutien des transports publics durant la crise du Covid-19. La loi fédérale correspondante a été mise sous toit durant la session d'automne 2020 et reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Projet DigiKoop: voies vers une coopération réussie

L'ACS s'engage aussi dans la promotion des sites et le domaine touristique pour défendre les intérêts et les requêtes des communes, et soutient le projet Innotour Digi-

Koop «Compétence stratégique des régions touristiques – exploitation des potentiels de la numérisation» (2019–2021). L'objectif principal de ce projet est d'augmenter la valeur ajoutée dans les régions touristiques. Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre des méthodes commerciales interentreprises et des structures incitatives dans trois régions touristiques pilotes que sont Prättigau, Aletsch Arena (photo) et Gstaad Saanenland. Le projet met l'accent, d'une part, sur l'utilisation de nouveaux outils numériques taillés sur mesure et, d'autre part, sur de nouvelles structures d'incitation axées sur la mise en œuvre sous forme de structures de gouvernance. Les divers projets sont en cours dans les régions pilotes. Les enseignements tirés des régions pilotes seront discutés lors de journées nationales en 2021 et partagés sur d'autres plates-formes avec les acteurs du développement régional et touristique.

Interpellation: le comportement commercial de Serafe appelle une explication

La société Serafe SA, chargée par la Confédération de percevoir les redevances de télévision et de radio à compter de début 2019, n'a cessé de s'attirer une publicité négative dès l'envoi de sa première facture. Chaque fois, Serafe en attribue la faute à des erreurs commises par des tiers, en particulier par les communes qui, selon le droit en vigueur, sont compétentes, avec les cantons, pour fournir les données à l'organe de perception de la redevance. L'ACS a désormais décidé d'intervenir. Hannes Germann, conseiller aux Etats et président de l'ACS, a déposé une interpellation au cours de la session d'été 2020 afin de demander notamment comment le Conseil fédéral compte assurer «une indemnisation appropriée des frais supplémentaires impossibles à prévoir qui sont dus à la perception des redevances de radio et de télévision et que les cantons, les communes et les villes doivent aujourd'hui assumer unilatéralement».

Etude «Environnements favorables aux personnes âgées en Suisse»

En raison du vieillissement croissant de la population, les communes suisses sont confrontées à d'importants défis dans le domaine de la stratégie et de la planification. Elles sont appelées à créer un cadre qui puisse répondre aux besoins des générations plus âgées et qui favorise leur santé, leur participation et leur autodétermination. L'étude «Environnements favorables aux personnes âgées en Suisse» constituée en collaboration avec l'ACS, livre pour la première fois un inventaire sur le travail stratégique relatif aux personnes âgées dans les communes suisses et



indique la manière dont elles font face à l'augmentation de la population âgée. Ce monitoring sera effectué périodiquement à l'avenir.

Informations:

www.tinyurl.com/etude-personnes-agees

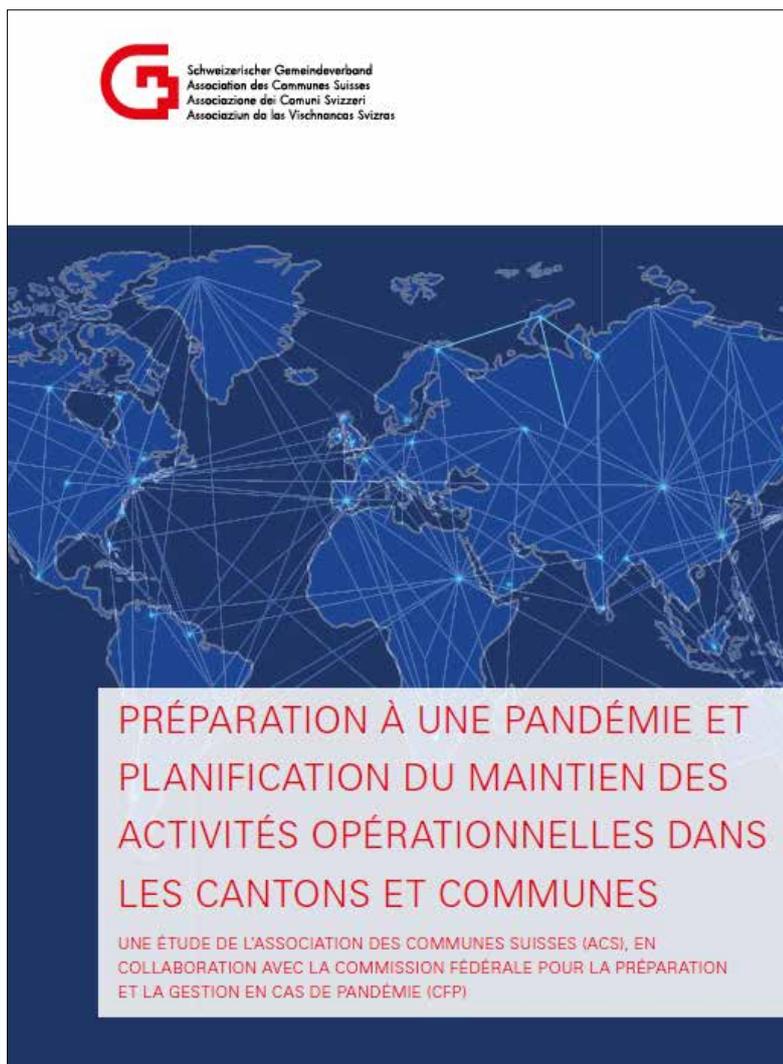
Publication du rapport «Préparation à une pandémie»

Une bonne préparation à une pandémie en temps normal est déterminante pour pouvoir agir efficacement en cas de crise. En font partie un contrôle des concepts des plans d'urgence et de pandémie en vigueur, la nécessité de thématiser et exercer régulièrement les procédures ainsi qu'une coordination et collaboration étroites au sein des organes dirigeants cantonaux, régionaux et communaux. L'étude de l'ACS «Préparation à une pandémie et planification du maintien des activités opérationnelles dans les cantons et communes»

révèle pour la première fois le point de vue des communes sur ce thème et indique ce qui est important dans la préparation à une pandémie au niveau communal. Sur la base des résultats de l'enquête, l'ACS a élaboré des recommandations et publié différents exemples de plans de pandémie communaux et cantonaux. Le rapport ne constitue en aucun cas une évaluation de la crise actuelle mais fournit une base importante pour les travaux d'évaluation.

Informations:

www.tinyurl.com/rapport-pandemie





TRAVAIL MÉDIATIQUE

Au début de l'année 2020, de nombreuses questions posées par les médias à l'ACS concernaient le système de milice. Cela était d'une part dû à l'écho suscité par l'«Année du travail de milice» qui venait de se terminer, et d'autre part parce que l'ACS avait envoyé un communiqué de presse à la mi-février, dans lequel elle décrivait les mesures concrètes qu'elle prenait afin de renforcer le système de milice. À partir de la mi-mars, le thème du coronavirus a tout éclipsé. On trouvait au centre du travail médiatique les

répercussions de la crise sur l'organisation des assemblées communales et sur les finances communales. Pendant le deuxième semestre, l'ACS a de nouveau reçu davantage de demandes qui ne portaient pas exclusivement sur le thème du coronavirus. Au cours de l'exercice sous revue – comme du reste en 2019 également –, plus de 400 articles et rapports sur l'ACS ont été publiés au niveau suisse dans des journaux, des revues, ou diffusés à la radio et à la télévision.



SRF Tagesschau, 8.1.2020

Mehr Geld für Sozialhilfe: Bund soll sich an Kosten beteiligen

Wegen der Coronakrise bahnen sich Mehrausgaben an. Jetzt nimmt der Direktor des Gemeindeverbandes den Bund in die Pflicht.

St.Galler Tagblatt, 24.4.2020

CORONAVIRUS

Les communes en première ligne de la pandémie

Le Temps, 6.4.2020

KRITIK DER GEMEINDEN

Fehlerhafte Rechnungen: «Serafe schiebt bei eigenem Versagen die Schuld anderen zu»

bzbasel.ch, 12.6.2020

L'Association des communes suisses avait lancé «l'année du travail de milice» en 2019. Et maintenant?

RENOUVELER L'ADN SUISSE

La Liberté, 6.1.2020

Schweiz: Altersproblematik für Gemeinden ein wichtiges Thema



Radio Rottu Oberwallis, 21.1.2020

VERMISCHTES

Schweizerischer Gemeindeverband fördert Milizsystem neu mit Zertifikaten

Aargauer Zeitung, 1.3.2020

Hüter der Naturidyllen

Gemeinden setzen zunehmend auf Ranger, um Camper abzuweisen.

NZZ am Sonntag, 2.8.2020



AFFAIRES COURANTES

Formation

L'ACS s'engage en faveur de possibilités de formation et de perfectionnement taillées sur mesure en fonction des communes. C'est ainsi que depuis plus de dix ans, elle est l'instance responsable de la formation de spécialiste en droit diplômé(e) ES, formation dans le cadre de laquelle les employé(e)s des communes peuvent profiter d'un vaste spectre de compétences et acquérir de solides connaissances juridiques. Les spécialistes en droit titulaires d'un diplôme d'une haute école sont des professionnels très convoités. Dans le but de continuer à garantir le lien avec la pratique et avec le marché du travail caractéristiques pour cette formation professionnelle supérieure, l'organe responsable a décidé de se reconstituer et d'actualiser le programme-cadre de la formation. Une analyse du champ professionnel a été effectuée au printemps, et le profil professionnel des spécialistes en droit diplômé(e)s ES a été remanié sur la base de celle-ci. Les travaux ont progressé selon les prévisions, de sorte que le programme-cadre a pu être soumis pour approbation au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. Par ailleurs, l'ACS a poursuivi sa collaboration avec la Confédération, les cantons et les villes, en vue de mettre en œuvre le droit des marchés publics révisé. Les travaux qui visent à l'élaboration d'un guide pour les marchés publics ont démarré en août. Celui-ci doit être conçu comme un instrument dépourvu de lourdeur et adapté à la pratique, et devra soutenir l'autorité adjudicatrice au niveau de l'exécution. Un accent particulier sera mis sur les commentaires relatifs à la nouvelle culture d'adjudication avec davantage de qualité et de durabilité. Le guide doit être publié fin 2021.

Santé

Actuellement, les prestations médicales sont financées de manières différentes, ce qui induit des incitations négatives. C'est la raison pour laquelle le Parlement débat actuellement de la question d'un financement futur uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires. Au début de



l'année 2020, la Commission de la santé publique du Conseil des États a procédé à un état des lieux relatif au projet pour un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). Elle a chargé l'administration d'effectuer, dans un premier temps, des vérifications détaillées afin de disposer de bases solides pour les consultations. Par la suite, l'Office fédéral de la santé publique a donné pour mandat de procéder à une étude conceptuelle, et a mis sur pied un groupe de suivi dans lequel l'ACS était également représentée. L'ACS s'est engagée en collaboration avec les cantons et les villes afin qu'une proposition de mise en œuvre aussi réaliste que possible soit créée. L'élaboration des différentes bases est importante, mais ne doit pas générer de retard dans la réalisation du projet EFAS. Il est important que la décision portant sur EFAS soins compris tombe rapidement au Parlement. La nécessité d'agir est connue depuis longtemps, une démarche aussi rapide que possible pour la réalisation s'impose du fait même de l'évolution démographique. Ce qui est déterminant, c'est que le Parlement prenne rapidement la décision d'intégrer de manière contraignante les soins dans le projet EFAS. Ce n'est que par EFAS soins compris qu'une répartition plus équitable de la hausse des coûts sera assurée sur tous les organismes payeurs, et permettra de décharger les communes. L'ACS fera valoir sa position dans les débats parlementaires en 2021.

Affaires sociales

Sur mandat de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), des recommandations pour l'organisation et le développement des services de curatelle ont été élaborées, recommandations susceptibles de soutenir les cantons et les communes lors de l'exécution de la gestion du mandat. Les communes étaient représentées au sein du groupe de travail de la COPMA, et ont également été entendues dans le cadre de la consultation effectuée au cours du deuxième semestre. L'ACS soutient l'orientation des recommandations; lors de la réalisation concrète, il y a lieu de prendre en considération les possibilités financières et les structures existantes. Les recommandations définitives seront probablement adoptées par la COPMA en juin 2021.

Par ailleurs, l'ACS s'est occupée de la thématique «logements protégés». L'ACS entend s'impliquer suffisamment tôt avec les cantons et les villes dans le groupe de travail institué par la CDAS en ce qui concerne la discussion sur un possible financement d'un séjour dans un logement protégé par l'intermédiaire des prestations complémentaires à l'AVS (18.3716). Au cours de la session d'été, les parlementaires fédéraux se sont mis d'accord sur la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés. Le Conseil fédéral propose d'allouer aux personnes de plus de 60 ans qui ont épuisé leur droit à des indemnités de chômage une prestation transitoire jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, afin d'éviter qu'elles ne tombent dans la précarité du fait de leur âge. L'ACS a par principe soutenu le projet, car il peut décharger l'aide sociale communale et les prestations complémentaires. Déjà au début de la pandémie, les crèches se sont également révélés

comme étant des institutions d'importance systémique. L'ACS s'est engagée afin que ce ne soient pas seulement les crèches privés, mais également ceux qui sont exploités par les pouvoirs publics, qui puissent profiter des aides financières de la Confédération liées au coronavirus. Ce souhait a fait écho au sein du Parlement durant la session d'hiver, et l'ordonnance Covid-19 sur l'accueil extra-familial pour les enfants a été adaptée avec effet rétroactif.

Secteur de l'asile

Au cours de l'exercice sous revue, les travaux portant sur la deuxième phase de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) ont été poursuivis. Il s'agit-là de la continuation du développement de l'AIS, il était important de vérifier le système de financement de l'asile, d'harmoniser de façon optimale les différents domaines du secteur de l'asile et des réfugiés, notamment en ce qui concerne l'encadrement, l'aide sociale et la promotion de l'intégration, et d'éviter des incitations négatives. Un groupe de projet a ainsi été institué, groupe qui a élaboré pendant près de deux ans un nouveau système de financement «Agenda d'intégration» au niveau technique. L'ACS était représentée au sein du groupe de projet. Les travaux ont été achevés en 2020: avec le système de financement de l'asile récemment développé, il est prévu de soutenir l'intégration rapide des étrangers admis provisoirement, et notamment des réfugiés, dans le but de leur permettre une réinsertion rapide dans le marché du travail et de réduire ainsi leur dépendance à l'aide sociale. L'ACS a approuvé toutes les valeurs de référence du nouveau système de financement «asile», et a salué le fait que ce système soit neutre en matière de coûts et qu'il soit cohérent, étant entendu qu'il se base sur le système actuel et améliore ce dernier avec des adaptations qui ne sont certes pas nombreuses, mais qui s'avèrent efficaces. L'ACS s'était engagée afin qu'il ne résulte aucun transfert des coûts, ni à la charge de la Confédération, ni à celle des cantons, des communes et des villes. C'est ainsi que l'ACS s'est opposée au projet débattu dans un groupe de travail qui prévoyait d'harmoniser la durée de compensation des forfaits globaux pour les étrangers admis provisoirement et les réfugiés, en réduisant ceux prévus pour les étrangers admis provisoirement de sept ans actuellement à cinq ans (comme pour les réfugiés). Le comité de pilotage politique de l'AIS a décidé de ne pas donner suite à la proposition d'harmonisation: la durée de compensation doit être maintenue conformément à la réglementation en vigueur. Cette adaptation conceptuelle doit être approuvée du point de vue de l'ACS et correspond à ses exigences. La consultation auprès des gouvernements cantonaux a eu lieu début 2021.

Communication

Afin de pouvoir informer et communiquer rapidement dans cette crise due au coronavirus, l'ACS a développé sa communication en ligne au cours de l'exercice sous revue. D'une part, elle a créé une plateforme d'information «Co-

rona» qui a été régulièrement complétée. L'idée était que les communes puissent s'informer au sujet des mesures communales prises dans d'autres cantons, et obtenir ainsi des indications pour leurs propres activités. D'autre part, l'ACS a augmenté la cadence d'expédition de sa Newsletter. L'évaluation Google-Analytics indique que durant la période du premier confinement et par rapport aux trois mois précédents, le nombre de visiteurs du site Internet de l'association a dans l'ensemble fortement augmenté. Cette constatation se reflète nettement lors des pics de lecture des Newsletters: en mars, avril et mai 2020, le nombre de visiteurs du site Internet ACS avait presque doublé par rapport aux Newsletters mises en ligne en janvier et février 2020, ceci juste après l'activation de cette Newsletter. Cela confirme une fois de plus qu'en périodes de crise, la demande pour des informations fiables et utiles est particulièrement grande. Par exemple, le concept de protection modèle recommandé aux administrations communales de l'organe de conduite cantonal du canton de Zurich paru dans la Newsletter ACS du 7 mai 2020 a totalisé plus de 1100 clics.

Une communication (en ligne) de bonne qualité et orientée sur les groupes cibles se répercute positivement sur la réputation de l'association, surtout sur le lien avec les groupes d'intéressés. Afin de tirer encore mieux profit de ce potentiel, l'ACS va continuer sur cette voie. Le relookage du site Web en est un exemple. Le projet a démarré au printemps 2020, et son ébauche a été approuvée à la fin de cette même année. La mise en ligne du nouveau site Internet est prévue pour fin mai 2021, juste à temps pour l'organisation prévue de l'exposition professionnelle Suisse Public. Le nouveau site Internet sera plus convivial et moderne, et proposera un mélange de nouveautés (Corporate Newsroom) et de contenus régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice sous revue, l'ACS a envoyé deux communiqués de presse et 23 Newsletters. Sur un total de 20 pages dans le magazine «Commune suisse», l'ACS a fourni des informations sur ses activités, publié des prises de position et tweeté 182 fois. À l'heure actuelle, 1382 personnes se connectent au compte Twitter @CH_Gemeinden, ce qui représente 130 followers de plus qu'au début de l'année 2020. Les thèmes des réunions, des cours et des séminaires patronnés couvrent un large spectre de thèmes communaux, de la protection des données dans l'administration, en passant par les innovations dans les communes, jusqu'à la lutte contre les néophytes envahissantes.

Participation

Le projet quinquennal «in comune», dont le but était d'augmenter la participation sociale et politique de la population au niveau communal, s'est terminé en 2020. Au cours de l'exercice sous revue, deux rubriques consacrées aux thèmes importants de la «participation numérique» et à la «participation des enfants et des jeunes» ont été introduites sur le site Internet in-comune.ch. Dans les communes pilotes de Chippis (VS) et de Mendrisio (TI), la mise en œuvre des projets participatifs s'est poursuivie, mais sous une forme restreinte en raison de la crise due au

coronavirus. Malgré les retards dus à la COVID-19, deux projets ont pu être réalisés à Chippis – l'inauguration d'une ancienne cabine téléphonique transformée en « coffre à jouets » et d'une autre convertie en petite bibliothèque, ainsi que la création d'une association pour la jeunesse, et un projet à Mendrisio – la réalisation d'un reportage vidéo en collaboration avec des jeunes.

Une évaluation du projet global « in comune » a eu lieu au cours de l'exercice sous revue. L'équipe en charge du projet de l'ACS a, dans un premier temps, procédé à une analyse qualitative interne des différents projets, du site Internet in-comune.ch et des communes pilotes. Il en a résulté un rapport final complet ainsi qu'un résumé de celui-ci. Les conclusions qui en ont été tirées serviront de guide à l'ACS pour orienter ses futures activités dans le domaine de la participation. L'ACS entend en effet continuer à promouvoir la participation dans les communes même après la fin du projet « in comune ». Elle continue à être à la disposition de toutes les communes pour des échanges et des conseils.

Transports

Augmentation de la mobilité, croissance de la population et utilisation limitée du territoire sont les trois composantes prioritaires de la politique des transports en Suisse. Le Conseil fédéral a fixé ces objectifs pour la prochaine décennie et la coordination optimisée entre les transports et l'aménagement du territoire forme le cœur de cette politique. Les communes seront amenées à faire face à de nombreux défis dans ce domaine en développant des offres de mobilités douces, notamment en termes de piste cyclables, tout en répondant à la demande de transports publics toujours croissante. Une coordination accrue entre planification de tous les modes de transport, aménagement du territoire et protection de l'environnement est un besoin important pour les communes qui sont amenées à gérer des conflits d'intérêts entre besoins de la population, économie et mobilité. L'ACS s'engage pour que ces changements s'effectuent avec un soutien, notamment financier, de la Confédération. La crise de la COVID-19 a en effet touché de plein fouet le transport régional et les communes sont bien souvent actionnaires majoritaires de ces sociétés de transport. L'ACS s'engage activement pour que ces coûts soient en partie couverts par des aides de la Confédération afin que le transport régional ne soit pas mis en péril par cette crise.

Aménagement du territoire

La question d'une utilisation parcimonieuse du sol était toujours au cœur des préoccupations en 2020. Cette année a marqué la reprise des travaux parlementaires sur la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2), qui fait également face à une pression populaire croissante sur cette question, notamment par le



dépôt de l'initiative populaire fédérale « Contre le bétonnage de notre paysage » portée par Pro Natura. Les communes restent en première ligne face à ces questions d'utilisation du sol et sont confrontées à de nombreuses tensions dans la planification et la mise en œuvre du droit fédéral. La question de la culture du bâti et de la protection des sites construits garantis par ISOS (inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) sont autant de normes qui viennent s'ajouter au processus de planification communale. Un sondage national soutenu par l'ACS permettra un meilleur calibrage de l'offre de soutien aux communes en matière de culture du bâti. L'ACS s'investit dans ces différents dossiers afin de garantir que la législation en matière de gestion du territoire soit maintenue dans un cadre légal cohérent, homogène et techniquement réalisable par l'échelon communal reposant sur des miliciens.

Environnement et énergie

L'année 2020 a été marquée par l'adoption par les chambres du projet de révision totale de la Loi CO₂. Après les rassemblements et manifestations pour le climat de 2019, les parlementaires ont mis sous toit la révision totale de la Loi CO₂ qui permettra à la Suisse d'atteindre ses engagements de l'Accord de Paris. Les communes seront donc appelées à prendre plusieurs mesures, notamment dans le domaine des bâtiments. L'ACS s'engage pour que les communes puissent tirer profit du fonds CO₂ alimenté par un arsenal de taxes comprises dans le projet législatif. Une base légale claire permettant la planification communale des travaux présents et futurs, notamment d'assainissement, était la clé du soutien de l'ACS à cette révision. L'objectif du zéro émissions d'ici 2050 continuera à animer les débats politiques. La pluralité des réalités communales doit être prise en compte dans les différentes mesures de mise en œuvre de cet objectif. Les communes doivent également gérer les questions en lien avec l'utilisation des pesticides, dont en particulier la large pollution des eaux dues au chlorothalonil. De plus en plus de communes s'engagent également pour la mise en œuvre effective d'une stratégie axée sur la durabilité (Objectifs de développement durables). L'ACS s'engage au niveau fédéral pour que les communes puissent continuer à jouer un rôle de laboratoire dans la mise en œuvre de ces objectifs et que celles-ci puissent bénéficier d'un soutien approprié.

«Commune Suisse»

La pandémie due au coronavirus et surtout le confinement ont également monopolisé en 2020 les travaux de «Commune suisse». À peine l'année avait-elle commencé, que le thème «phare» prévu pour le mois de mars devait être abandonné: du fait de l'annulation de la rencontre dans la capitale fédérale entre les présidentes des communes suisses et Madame Simonetta Sommaruga, présidente de la Confédération (l'ACS était également engagée dans les préparatifs de cette réunion), le reportage au sujet de «La femme dans le système de milice» n'a pas pu voir le jour. En revanche, les thèmes de la communication numérique, des préparatifs face à une pandémie et celui de la sécurité au travail ont occupé une place primordiale. Ce n'était toutefois que partie remise: la thématique «Les femmes dans la politique communale» a été reporté au mois de février 2021, et largement développé à l'occasion du 50e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse. Il a également fallu faire preuve de souplesse. Puisque les contacts physiques ne sont plus possibles, les interviews doivent se faire par écrit, et les portraits rédigés après de longs entretiens téléphoniques. La salle de séjour se transforme en un clin d'œil en salle de rédaction; les 76 pages, imprimées par la responsable du layout et envoyées par la poste à la rédactrice en chef, sont éparpillées sur le sol, classées dans le bon ordre, et sont de nouveau retournées par la poste à la responsable du layout avec les emplacements des annonces. À propos d'annonces: malgré l'annulation de l'exposition professionnelle Suisse Public, la plupart des annonceurs ont maintenu leurs réservations pour l'édition du mois de mai, et sont également restés fidèles au magazine durant les mois qui ont suivi. Le fait que «Commune suisse» ait pu paraître sans interruption même au cours de cette année bouleversée par le coronavirus a créé de la confiance et suscité des réactions positives. Le coronavirus et les répercussions de la pandémie sur les communes ont certes été abordés dans chaque numéro du magazine, comme par exemple dans le cadre des enquêtes que la rédaction a effectuées auprès des membres du comité et des communes, mais les autres thèmes de la politique communale n'ont bien entendu pas été oubliés: risques naturels, cybersécurité, promotion économique, culture, aménagement du territoire et construction d'habitations, ainsi que le point fort consacré au problème du chloroformol, ont été présents en 2020.

Cyberadministration / e-government

La numérisation de l'administration progresse, en particulier au niveau communal. Divers cantons sont du reste en train de réaliser des projets en collaboration avec les communes. Les communes lucernoises vont par exemple mettre en ligne, en collaboration avec le canton, un portail des habitants axé sur les clients (www.egovernment-luzern.ch). Le canton d'Argovie va lancer lui aussi un projet analogue (egovernmentaargau.ch). L'ACS soutient également concrètement de tels projets quand c'est possible. En de-

venant l'organe responsable du projet ePublikation.ch, l'ACS a fourni une contribution importante pour le canton de Zurich dans le cadre de la numérisation des communiqués officiels dans les villes et les communes du canton (voir chapitre «Succès»). Il s'agit là d'un projet que les communes zurichoises réalisent en collaboration avec le canton (collaboration [egovpartner Zurich](http://egovpartner.Zurich)). Une extension de l'offre sur toute la Suisse est prévue pour 2021.

Lorsqu'il s'agit de numérisation dans le domaine public, il est important que les divers niveaux étatiques collaborent ensemble. Dans ce contexte, la Confédération a lancé le projet «Administration numérique suisse» en collaboration avec les cantons. Celui-ci a été mené à bien en 2020 avec la participation de l'ACS. Sur le fond, il s'agit de concentrer les diverses forces en partie morcelées dans le domaine de la cyberadministration au niveau fédéral et intercantonal, et de renforcer ainsi l'efficacité et la collaboration. Les ressources en personnel et en finances existantes doivent être fédérées et intégrées de manière plus efficace dans une nouvelle organisation commune, afin d'accélérer le progrès de la numérisation de l'administration. Tout ceci pour le bien de la Confédération, des cantons, des communes et des villes. L'ACS siège au sein des organismes préparatoires et fournit une contribution importante au développement positif du projet.

Association «Myni Gmeind»

Les communes situées dans les régions périphériques se sentent confrontées à d'importants défis à différents niveaux. L'un de ces défis concerne la numérisation de l'administration et des prestations des services publics, ainsi que celle de la société et de l'économie. À ce niveau, «Myni Gmeind» fournit une contribution constructive à la bonne évolution des communes concernées. Les connaissances disponibles doivent être intégrées et développées, et de nouvelles compétences déployées et soutenues. Il est nécessaire de regrouper les besoins des habitantes et des habitants avec ceux des autorités; des solutions pour une commune d'avenir moderne en tant que lieu plaisant pour y vivre et attrayant pour l'économie doivent être mises en place à l'aide de nouveaux processus et technologies. L'as-



sociation «Myni Gmeind» s'engage afin d'atteindre cet objectif. L'ACS s'engage depuis fin 2019 en collaboration avec divers partenaires économiques dans le cadre d'un partenariat (contenu et communication) au sein du consortium correspondant. Le directeur en tant que vice-président de l'association s'engage personnellement en faveur de la réussite de ce projet ambitieux. Des projets concrets sont entre autres réalisés, comme par exemple dans la commune bernoise d'Adelboden, avec l'idée d'une «rue de village numérique» qui utilise l'application «My local services» de la Poste et soutient la communication numérique directe entre les autorités, les citoyennes et citoyens, mais également avec les clients locaux. L'association sert ainsi également d'interface entre les communes et le monde économique – dans l'intérêt et pour le bien des communes. L'Association «Myni Gmeind» soutiendra également l'ACS lors de l'organisation de l'exposition «Suisse Public SMART» à Bernexpo qui aura lieu début juin 2021 (voir chapitre «Succès»). Là aussi, l'objectif consiste à promouvoir la numérisation dans les communes.



PROCÉDURES DE CONSULTATION

Pendant l'année de référence, l'ACS a pris position sur les affaires suivantes:

Transports

- Loi fédérale sur les voies cyclables

Santé publique

- Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (rémunération du matériel de soins)
- Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts - 2^{ème} volet)

Énergie

- Révision de la loi sur l'énergie (mesures d'encouragement à partir de 2023)

Environnement

- Avant-projet pour la mise en oeuvre de l'iv. pa. 19.475 «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides»
- Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2021
- Contre-projet direct du Conseil fédéral à l'initiative populaire «Pour un climat sain»
- Initiative parlementaire «Développer l'économie circulaire en Suisse», audition CEATE Conseil national, 26 octobre 2020

Aménagement du territoire

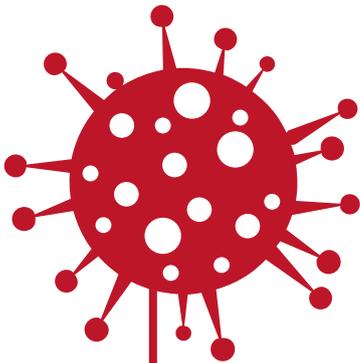
- Adaptation du guide de planification «Coordination aménagement du territoire et prévention des accidents majeurs»

Affaires sociales

- Réforme de la prévoyance professionnelle

Impôts

- Révision partielle de la loi sur la TVA (développement futur de la TVA) et de l'ordonnance sur la TVA



Coronavirus

- Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
- Loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise de la COVID-19
- Ordonnance concernant les mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises en lien avec l'épidémie de COVID-19 (Ordonnance sur les cas de rigueur COVID-19)



ORGANES DE L'ASSOCIATION

Assemblée générale

Les Assemblées générales de l'ACS ne sont en général pas seulement consacrées aux affaires statutaires. Elles sont aussi marquées par la présence de conseillères fédérales ou de conseillers fédéraux, par des exposés passionnants et des tables rondes animées. L'Assemblée générale est organisée en alternance dans les différentes parties du pays, à Bellinzone pour la dernière édition. Lorsqu'elle a lieu dans le cadre du salon «Suisse Public» à Berne, les participantes et participants ont en plus la possibilité de s'informer sur des innovations, des produits actuels et de nouvelles prestations dans le secteur public. Les Assemblées générales de l'ACS sont toutefois surtout une très bonne occasion de procéder à des échanges personnels entre représentantes et représentants des communes, entre collègues. Du fait de la pandémie de coronavirus, le Comité a décidé, sur la base de l'ordonnance COVID-19 du Conseil fédéral du 16 mars 2020, d'organiser l'Assemblée générale 2020 dans le cadre d'une procédure écrite.

La procédure écrite s'est déroulée sans problème, toutes les propositions du Comité ont été approuvées par l'Assemblée générale. Le taux de participation mérite d'être souligné. Il s'est élevé à 23% (361 membres sur 1573) et a ainsi été supérieur à celui enregistré en moyenne lors d'une Assemblée générale «physique». Un objet particulièrement important a été le renouvellement complet du Comité, des membres de longue date ayant donné leur démission au terme de la législature 2016-2020. Les six candidates et

candidats suivant-e-s ont été nouvellement élu-e-s: Claudine Wyssa, syndique de Bussigny (VD); Irène May, présidente de la Commune de Ingenbohl (SZ); Gérald Strub, président de la Commune de Boniswil (AG); Christian Zuber, maire de Soyhières (JU); Felice Dafond, syndic de Minusio (TI); et Boris Tschirky, président de la Commune de Gaiserwald (SG). Les anciens membres qui se représentaient ont également été réélus et le Président, le conseiller aux Etats schaffhousois Hannes Germann, a été confirmé à son poste. Le Comité de l'ACS est ainsi formé de 16 membres, comme jusqu'ici.

Les délégués ont également approuvé les modifications des statuts proposées. L'Assemblée générale a par ailleurs accepté la proposition du Comité visant à confier le mandat de révision pour l'année comptable 2020 à la firme «Schönenberger Die Treuhänder AG» de Muri près de Berne. Les délégués ont également avalisé les autres objets statutaires – procès-verbal 2019, rapport annuel 2019, comptes annuels 2019 et cotisations des membres 2021 (inchangées) – et ont accordé la décharge au Comité pour l'exercice 2019.

La 68^e Assemblée générale de l'ACS se tiendra le 10 juin 2021.

Informations:

www.tinyurl.com/ag-acs-2020



Irène May, présidente de la Commune de Ingenbohl (SZ)



Felice Dafond, syndic de Minusio (TI)



Claudine Wyssa, syndique de Bussigny (VD)



Gérald Strub, président de la Commune de Boniswil (AG)



Boris Tschirky, président de la Commune de Gaiserwald (SG)



Christian Zuber, maire de Soyhières (JU)

Comité

Président

Hannes Germann, conseiller aux États, Opfertshofen (SH)

Vice-présidence

Helene Spiess, maire, Buochs (NW), jusqu'en mai 2020

Gustave Muheim, syndic, Belmont-sur-Lausanne (VD), jusqu'en mai 2020

Comité

Beat Bucheli, maire, Werthenstein (LU)

Carmelia Maissen, membre du Grand Conseil, présidente de la commune, Illanz/Glion (GR)

Riccardo Calastri, ex sindaco, Sementina (TI), jusqu'en mai 2020

Renate Gautschy, membre du Grand Conseil, maire, Gontenschwil (AG), jusqu'en mai 2020

Dr. Rudolf Grüninger, Bâle

Beat Tinner, membre du Grand Conseil, maire, Wartau (SG), jusqu'en mai 2020

Damien Chappuis, maire, Delémont (JU), jusqu'en mai 2020

Jean-Michel Karr, conseiller administratif, Chêne-Bougeries (GE)

Jörg Kündig, prés. de la commune/prés. GPVZH, conseiller cantonal, Gossau (ZH)

Jürg Marti, président de la commune, Steffisburg (BE)

Priska Seiler Graf, conseillère nationale, conseillère municipale, Kloten (ZH)

Roberta Pantani Tettamanti, vicesindaco, Chiasso (TI)

Stéphane Coppey, président FCV, président de la ville, Monthey (VS)

Felice Dafond, syndic, Minusio (TI), dès juin 2020

Irène May, présidente de la commune, Ingenbohl (SZ), dès juin 2020

Gérald Strub, président de la commune, Boniswil (AG), dès juin 2020

Boris Tschirky, président de la commune, Gaiserwald (SG), dès juin 2020

Claudine Wyssa, syndique, Bussigny (VD), dès juin 2020

Christian Zuber, maire, Soyhières (JU), dès juin 2020

Bureau

Christoph Niederberger, directeur

Claudia Hametner, directrice suppléante, responsable secteurs politique d'éducation, de santé, d'intégration et sociale

Manon Röthlisberger, responsable de projet secteurs politique d'énergie, d'aménagement du territoire, d'environnement et des transports, dès janvier 2020

Anna Celio-Panzeri, responsable de projet secteurs politique d'asile, de participation et d'économie

Fabiola Kummer, responsable administration et comptabilité

Denise Lachat, rédactrice en chef «Commune Suisse»

Martina Rieben, maquettiste «Commune Suisse»

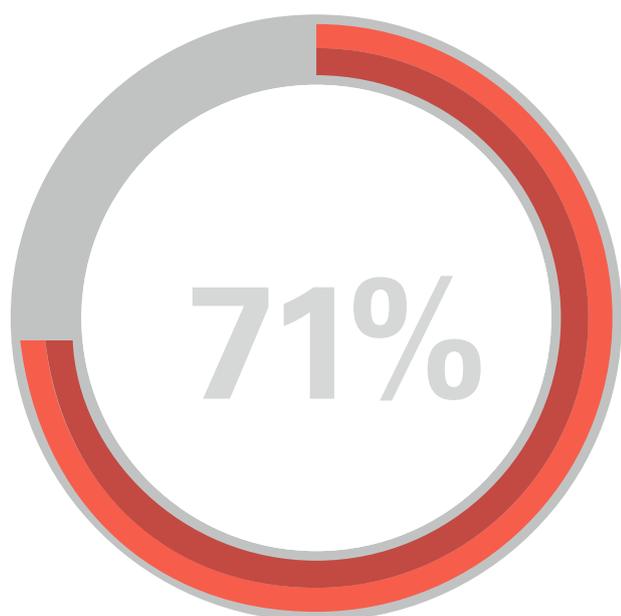
Philippe Blatter, responsable communication de l'association

Luisa Tringale, stagiaire (projet «in comune»)

Andreas Müller, partenaire de projet

Organe de révision

Schönenberger Die Treuhänder AG, Muri bei Bern



Nous sommes heureux que la commune suivante soit devenue membre de l'ACS en 2020:

Attinghausen (UR)

Membres (1.1.2021)

| Canton | Nombre de communes | Nombre de membres | Quota de membres |
|--------------|--------------------|-------------------|------------------|
| AG | 210 | 152 | 72% |
| AI | 6 | 4 | 67% |
| AR | 20 | 19 | 95% |
| BE | 339 | 246 | 73% |
| BL | 86 | 69 | 80% |
| BS | 3 | 2 | 67% |
| FR | 128 | 91 | 71% |
| GE | 45 | 32 | 71% |
| GL | 3 | 3 | 100% |
| GR | 101 | 77 | 76% |
| JU | 53 | 22 | 42% |
| LU | 80 | 48 | 60% |
| NE | 27 | 14 | 52% |
| NW | 11 | 11 | 100% |
| OW | 7 | 7 | 100% |
| SG | 77 | 66 | 86% |
| SH | 26 | 24 | 92% |
| SO | 107 | 98 | 92% |
| SZ | 30 | 21 | 70% |
| TG | 80 | 79 | 99% |
| TI | 111 | 89 | 80% |
| UR | 19 | 15 | 79% |
| VD | 308 | 105 | 34% |
| VS | 122 | 113 | 93% |
| ZG | 11 | 8 | 73% |
| ZH | 162 | 125 | 77% |
| Total | 2172 | 1540 | 71% |

Pendant l'année sous référence, le nombre des communes suisses a diminué de 2202 à 2172 à cause des fusions de communes. Le nombre de membres a diminué de 1566 à 1540, le quota de membres est de 71%.

Fondation ACS

Pour sa quatrième année d'existence, la Fondation pour la promotion de l'Association des Communes Suisses ACS (Fondation ACS) a pour objectif principal de créer une plus-value concrète pour les communes au moyen de contributions dédiés à des projets spécifiques. Le projet Innotour dans le domaine de la numérisation des offres touristiques dans les régions de Prättigau (GR), Aletsch (VS) et le Saanenland (BE), qui a été soutenu en 2019 par la Fondation ACS au moyen d'une contribution, a pu être mené à bien avec succès en 2020. En complément, un projet de nouvelle politique régionale (NPR) est né dans le canton des Grisons. Celui-ci va pouvoir augmenter considérablement la plus-value pour le tourisme et la promotion de la place économique pour la région et les communes concernées. Ainsi, la contribution financière de la Fondation ACS a pu générer un développement positif pour l'avenir. De nouveaux projets n'ont en revanche pas pu être approu-

vés ou soutenus en 2020. En effet, diverses demandes parvenues au secrétariat ne répondaient pas entièrement aux critères de promotion de la Fondation ACS. En se basant sur ces expériences, le Conseil de fondation a décidé de mieux conseiller et soutenir les requérants avant le dépôt d'un projet concret. Cela permettra d'éviter ou de réduire des dépenses inutiles pour les deux parties concernées.

Il sera également possible en 2021 pour les communes membres, comme cela a été le cas durant les années précédentes, de déposer des projets jusqu'en septembre. Le Conseil de fondation examinera les requêtes durant sa séance d'automne.



COMPTES ANNUELS

Comptes 2020 et budget 2021

| | Budget 2021 | Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| Revenus d'exploitation | 1'788'800 | 1'777'796 | 1'818'800 | 1'798'375.79 |
| Revenus du Secrétariat général | 1'401'300 | 1'436'701 | 1'426'300 | 1'302'597.14 |
| Cotisations des membres | 1'267'300 | 1'270'702 | 1'267'300 | 1'066'900.00 |
| Vente d'adresses | 35'000 | 54'304 | 30'000 | 53'254.64 |
| Revenus des prestations | 1'000 | 1'189 | 1'000 | 1'271.27 |
| Revenus Suisse Public (Bernexpo) | 60'000 | 60'000 | 60'000 | 90'000.00 |
| Revenus de la salle de séances et des parkings | 3'000 | 2'682 | 3'000 | 6'574.98 |
| Contribution du partenaire Postfinance | 15'000 | 16'713 | 15'000 | 27'855.15 |
| Programme "in comune" | 0 | 14'500 | 30'000 | 40'000.00 |
| Revenus des autres prestations | 20'000 | 16'611 | 20'000 | 16'741.10 |
| Revenus des commissions | 100'000 | 90'829 | 105'000 | 210'377.93 |
| Commission | 45'000 | 0 | 0 | 0.00 |
| Commission VISANA | 50'000 | 88'972 | 100'000 | 202'178.90 |
| Ppartenariats | 5'000 | 1'857 | 5'000 | 8'199.03 |
| Autres revenus | 5'500 | 2'205 | 5'500 | 3'787.40 |
| Revenus divers | 5'500 | 2'205 | 5'500 | 3'787.40 |
| Revenu du magazine | 282'000 | 248'061 | 282'000 | 281'613.32 |
| Ventes d'abonnements | 20'000 | 16'697 | 20'000 | 15'999.22 |
| Annonces | 250'000 | 227'221 | 250'000 | 256'964.10 |
| Annonces diverses / annexes | 12'000 | 4'143 | 12'000 | 8'650.00 |
| Charges d'exploitation | -1'867'500 | -1'776'391 | -1'971'200 | -1'941'193.06 |
| Charges de personnel | -1'112'000 | -1'135'638 | -1'112'000 | -1'130'791.35 |
| Salaires | -950'000 | -957'531 | -950'000 | -955'154.25 |
| AVS/AI/PC/AC | -71'000 | -76'846 | -71'000 | -77'885.10 |
| Institution de prévoyance | -72'000 | -79'112 | -72'000 | -77'109.90 |
| Assurance-accidents et indemnités journalières | -17'000 | -14'435 | -17'000 | -13'744.90 |
| Formation et formation continue | 0 | 0 | 0 | -939.50 |
| Autres charges de personnel | -2'000 | -7'714 | -2'000 | -5'957.70 |
| Charges du magazine | -278'000 | -210'488 | -278'000 | -271'472.05 |
| Honoraires / traductions / frais | -80'000 | -37'786 | -80'000 | -75'893.35 |
| Frais d'impression | -160'000 | -137'110 | -160'000 | -150'867.35 |
| Frais de port | -25'000 | -20'689 | -25'000 | -25'992.10 |
| Autres charges du magazine | -3'000 | -2'177 | -3'000 | -3'046.90 |
| Travail d'information / de communication | -10'000 | -12'726 | -10'000 | -15'672.35 |
| Autres charges d'exploitation | -477'500 | -430'266 | -581'200 | -538'929.66 |
| Locations tierces | -88'000 | -86'873 | -88'000 | -88'020.00 |
| Nettoyage, matériel auxiliaire | -500 | -1'090 | -500 | -385.65 |
| Amortissements immobilier | -1'000 | 0 | -1'000 | 0.00 |
| Amortissements sur mobilier/machines de bureau | -3'000 | 0 | -3'000 | -2'411.50 |
| Amortissements informatique | -50'000 | -71'138 | -73'700 | -51'779.00 |
| Assurances des biens | -1'500 | -1'047 | -1'500 | -1'047.20 |
| Electricité, eau, ordures | -2'000 | -1'042 | -2'000 | -1'237.30 |
| Matériel de bureau, imprimés | -3'500 | -3'631 | -3'500 | -4'022.85 |
| Photocopieuse | -3'500 | -1'839 | -3'500 | -2'617.70 |
| Journaux, revues, ouvrages spécialisés | -1'500 | -1'517 | -1'500 | -1'481.95 |
| Frais télécommunication | -5'000 | -5'969 | -5'000 | -5'001.05 |
| Frais de port | -3'000 | -2'179 | -3'000 | -4'358.45 |
| Cotisations de membre à des tiers | -7'500 | -8'420 | -7'500 | -14'380.00 |
| Cotisation CT | -35'000 | -63'333 | -75'000 | -70'000.00 |
| Cotisation CII nationale | -7'500 | -7'500 | -7'500 | -7'500.00 |

| | Budget 2021 | Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
|--|----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Charges comptabilité | -15'000 | -4'125 | -15'000 | -25'312.40 |
| Indemnisation de traductions | -30'000 | -8'017 | -30'000 | -7'496.55 |
| Honoraires collaborateurs externes | -20'000 | -65'263 | -60'000 | -122'412.80 |
| Indemnités Comité/commissions | -60'000 | -16'200 | -60'000 | -35'400.00 |
| Charges AG | -35'000 | -2'347 | -35'000 | -19'772.80 |
| Charges organe de révision | -5'000 | -4'350 | -5'000 | -3'894.00 |
| Frais Comité/commissions | -10'000 | -3'515 | -10'000 | -8'987.10 |
| Charges Fondation ACS | -1'000 | -431 | -1'000 | -531.40 |
| Autres charges Comité | -5'000 | -10'534 | -5'000 | -3'142.70 |
| Autres charges administratives | -2'000 | -1'945 | -2'000 | -3'615.50 |
| Mesures de marketing | -2'000 | 0 | -2'000 | -73.70 |
| Séminaires/projets | -10'000 | -18'301 | -10'000 | -6'160.84 |
| In Comune | 0 | -4'436 | 0 | -10'196.65 |
| Internet | -35'000 | -8'930 | -35'000 | -529.00 |
| Frais secrétariat | -18'000 | -5'084 | -18'000 | -11'237.45 |
| Correction impôt préalable | -17'000 | -21'210 | -17'000 | -25'924.12 |
| Résultat financier, amortissements, charges / revenus extraordinaires | -78'700 | 1'405 | -152'400 | -142'817.27 |
| Amortissements sur immobilisations | -5'000 | -6'609 | -5'000 | 0.00 |
| Amortissements sur mobilier/machines/informatique | -5'000 | -6'609 | -5'000 | 0.00 |
| Charges et revenus financiers | 2'000 | -2'580 | 2'000 | 38'968.89 |
| Charges d'intérêts / frais bancaires | -4'000 | -4'219 | -4'000 | -2'525.25 |
| Revenus des avoirs en banque/placements | 6'000 | 4'759 | 6'000 | 5'262.14 |
| Gains de cours des placements financiers | 0 | -3'120 | 0 | 36'232.00 |
| Projets cofinancés | 0 | 130 | 0 | 124'536.00 |
| Projets | 0 | -69'870 | -130'000 | -161'105.00 |
| Sponsoring | 0 | 70'000 | 130'000 | 285'641.00 |
| Charges / revenus extraordinaires | 0 | -13'088 | 0 | -14'187.60 |
| Produit extraordinaire | 0 | -13'088 | 0 | -14'187.60 |
| Bénéfice annuel / perte annuelle | -81'700 | -20'741 | -155'400 | 6'500 |

Bilan 2020

| ACTIFS | 2020 en Fr. | 2019 en Fr. | Différence en Fr. |
|--|----------------|------------------|----------------------|
| Liquidités | 351'240 | 478'510 | -127'270 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 120'206 | 20'803 | 99'403 |
| Créances à court terme à l'égard d'organes étatiques | 5'443 | 1'609 | 3'833 |
| Comptes de régularisation actifs | 31'326 | 32'584 | -1'258 |
| Actifs circulants | 508'214 | 533'506 | -25'292 |
| Immobilisations financières | 485'902 | 488'757 | -2'855 |
| Actifs immobilisés | 485'902 | 488'757 | -2'855 |
| Total actifs | 994'116 | 1'022'263 | -28'147 |

| PASSIFS | 2020 en Fr. | 2019 en Fr. | Différence en Fr. |
|---|-------------------|------------------|----------------------|
| Engagements résultant de livraisons et de prestations | 26'368 | 100'351 | -73'983 |
| Passifs courants portant intérêt | 300'000 | 300'000 | 0 |
| Autres engagements à court terme | 6'604 | 24'023 | -17'418 |
| Comptes de régularisation passifs | 86'235 | 2'240 | 83'995 |
| Fonds étrangers | 419'207 | 426'613 | -7'406 |
| Capital de l'association | 50'000 | 50'000 | 0 |
| Réserves de bénéfices volontaires | 545'650 | 539'150 | 6'500 |
| Bénéfice annuel / perte annuelle | -20'741 | 6'500 | -27'241 |
| Capitaux propres | 574'908.64 | 595'650 | -20'741 |
| Total passifs | 994'116 | 1'022'263 | -28'147 |



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras